



Acte n° 2023C35

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 32
Pouvoirs : 8
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 16/03/2023

Le 23 mars 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente à Saint Didier de Formans (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DÉGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Patrick NABETH, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Fablen BIHLER, Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Valérie BOYER (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Patrick CHARRONDIERE, Daniel DÔMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Delphine PICHOURON), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir Frédéric VALLOS), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Stéphanie PALLIER (Pouvoir Richard PACCAUD), Nathalie TISSERAND (Pouvoir Vincent LAUTIER).

Secrétaire de séance : Patrick NABETH.

OBJET : GESTION DES DECHETS - Demande de subventions – Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets

M. Vincent LAUTIER, Vice-Président en charge de la gestion des déchets, rappelle que la majorité des déchets alimentaires ou de cuisine sont aujourd'hui éliminés dans des installations de stockage ou dans des incinérateurs. Les biodéchets représentent le tiers de la production des déchets ménagers. La réglementation française et européenne fixe un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets au 31/12/2023. Pour y répondre, la collecte séparée des biodéchets figure comme une des solutions envisageables.

Aujourd'hui, une expérimentation de collecte des biodéchets a été mise en place dans le centre historique de Trévoux et dans les 5 établissements scolaires de Trévoux.

Le projet consiste à généraliser à l'ensemble des centres bourgs des communes composant la CCDSV et de mettre en place une collecte des biodéchets en complément d'une solution de gestion de proximité (composteur partagé ou individuel). Le projet vise également à collecter les écoles des communes du territoire (y compris Jassans) et à continuer à mettre en place des composteurs partagés.

Ce projet s'inscrit dans le programme de prévention des déchets de la CCDSV voté le 5 octobre 2021, visant à diminuer le tonnage des ordures ménagères et répondre aux objectifs fixés par la loi de Transition Energétique et pour la Croissance Verte, ainsi qu'à ceux fixés par la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de son Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchets pour la période 2019/2031.

M. Vincent LAUTIER indique que dans un objectif de performance environnementale, la généralisation du tri à la source et la valorisation des biodéchets peut bénéficier de subventions de la part de l'Etat et notamment le Fonds Vert (Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires).

Les dépenses seront réparties de la manière suivante :

1. Collecte des centres bourgs du territoire
 - a. Dimensionnement du projet
 - b. Communication autour du projet (action de sensibilisation/animation, création de flyers, affiches, etc.)
 - c. Achat de fourniture (bioeaux, sacs kraft, PAV)
 - d. Collecte et traitement des biodéchets

2. Collecte dans les écoles du territoire
 - a. Dimensionnement du projet
 - b. Communication autour du projet (action de sensibilisation/animation des élèves, du personnel de cantine, etc.)
 - c. Collecte et traitement des biodéchets

3. Mise en place des composteurs partagés

Le coût de ces actions est estimé à 420 000 € TTC.

Le Fonds Vert prévoit :

- Un soutien par un forfait à l'habitant pour la collecte (10 € maximum/habitant desservi) et dans un montant maximum d'aide de 55% des dépenses prévisionnelles d'équipements éligibles ;
- Un soutien jusqu'à 55% pour les équipements de gestion de proximité ;
- Un soutien jusqu'à 70% des actions de communication, sensibilisation, formation.

Le montant du soutien qui pourrait potentiellement être obtenu dans ce cadre est estimé à 220 000 € TTC.

Vu l'avis favorable du Bureau du 13/03/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour le tri à la source et la valorisation des biodéchets à hauteur de 420 000 € TTC.
- ✓ **DE SOLLICITER** l'aide financière de l'Etat la plus large possible dans le cadre du Fonds Vert, soit 220 000 € TTC.
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

- ✓ **DE MANDATER** le Président ou son Représentant pour effectuer toutes les démarches auprès de l'Etat et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au BUDGET DECHET 2023 et suivants.

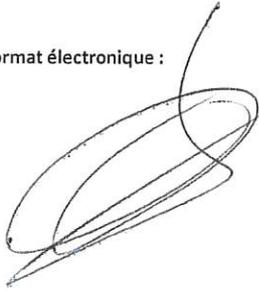
A Trévoux, le 23/03/2023

**Le Secrétaire de Séance,
Patrick NABETH**

**Le Président,
Marc PECHOUX**

Affichage sous format électronique :

- 3 AVR. 2023



Accusé de réception en préfecture
001-200042497-20230323-2023C35-DE
Reçu le 31/03/2023